

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2316

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 60

À l'alinéa 8, après le mot :

« dépenses »,

Rédiger ainsi la fin de cet alinéa

« mentionnées à l'article L. 124-1. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.